#### PLAN D'ACCÈS



**En bus** arrêt « Mairie »

En face de l'école maternelle et primaire de Coublevie. À proximité de la mairie de Coublevie et des Services Techniques.

### **CONTACT**

Centre d'Orgeoise Hôpital de Jour de Coublevie

> 118 Rue des IFS 38500 Coublevie

Tél. 04 56 58 83 40 Fax : 04 76 67 05 29 hjcoublevie@ch-alpes-isere.fr

# CENTRE D'ORGEOISE HÔPITAL DE JOUR POUR ENFANTS







Votre enfant a bénéficié d'une prise en charge par un médecin ou un professionnel de santé d'un Centre Médico-Psychologique (CMP).

C'est à l'occasion de ces temps de prise en charge qu'une indication d'**Hôpital de Jour** (HDJ) a été proposée.

Après une période d'observation à l'hôpital de jour, le médecin pédopsychiatre en accord avec vous a décidé de son admission.

Il sera accueilli sur plusieurs demi-journées par semaine avec ou sans temps de repas.

L'hôpital de jour est une structure de soins qui propose un travail thérapeutique incluant les champs éducatifs, pédagogiques et scolaires.
À travers différentes médiations et différents temps de la vie quotidienne, les objectifs de travail avec votre enfant tiennent compte de ses difficultés, de son rythme et de ses besoins.

Il pourra bénéficier de petits temps de classe proposés par une enseignante spécialisée même s'il est déjà inclus dans une classe ordinaire.





Nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir de l'absence de votre enfant, afin de :

- > ne pas facturer une demi-journée d'hospitalisation à la Sécurité Sociale,
- > permettre aux professionnels de réajuster leurs prises en charge,
- > en informer les autres enfants accueillis ce jour-là.

Elles doivent rester exceptionnelles et justifiées.

En cas d'absences fréquentes et injustifiées de votre enfant ou d'absence de votre part aux rendez-vous fixés par les professionnels, nous pouvons être amenés à suspendre sa prise en charge.



L'hôpital de jour est fermé 4 semaines au mois d'août et une semaine lors de chaque période de vacances scolaires. Un courrier vous sera adressé pour vous informer des dates exactes ainsi que des fermetures exceptionnelles.

#### LES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

Les rendez-vous avec le pédopsychiatre ont lieu plusieurs fois par an.

Votre présence est indispensable pour le suivi régulier des soins de votre enfant.

Un médecin pédiatre, le Dr Papanti est présente un lundi matin par mois. Elle rencontre régulièrement chaque enfant en votre présence. **Une consultation annuelle est obligatoire**.



C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant ; c'est pour cela que nous avons besoin de travailler ensemble afin de le faire progresser conjointement.



Les accompagnements de votre enfant sont sous votre responsabilité.

Les horaires d'ouverture de l'hôpital de jour sont les suivants :

- > Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 15h30
- > Mardi de 9h30 à 13h
- > Jeudi de 10h30 à 15h30

Votre enfant sera accueilli plusieurs fois par semaine (avec ou sans repas) selon un emploi du temps individualisé et adapté à ses soins.

S'il bénéficie d'un taxi pris en charge par la Sécurité Sociale, c'est à vous de solliciter la compagnie de taxi et d'annuler les trajets si nécessaire, notamment pendant les périodes de fermeture de la structure.

Il est également important qu'un des parents vienne chercher son enfant à l'hôpital de jour régulièrement afin d'échanger avec l'équipe de professionnels. Votre enfant est sensible aux liens que nous créons ensemble et à la confiance que vous nous accordez.





#### LA RÉGULARITÉ DES PRÉSENCES

Votre enfant est inscrit dans une prise en charge thérapeutique et sa présence régulière est indispensable. Elle lui permet d'acquérir les repères nécessaires à son évolution et favorise son intégration dans le groupe.

#### Une équipe



L'équipe pluridisciplinaire est constituée de :

- > Un médecin pédopsychiatre : Dr Elsa Terrier-Riedacker
- > Un médecin pédiatre : Dr Frédérique Papanti
- > Une cadre de santé : Véronique Watel
- > Une secrétaire : Marie-Laure Bayarot
- > Une psychologue
- > Trois infirmières : Michèle Chagas, Marion Debadji et Sandrine Lopez
- > Une éducatrice de jeunes enfants : Anne Pirson
- > Une monitrice éducatrice : Catherine Zimmermann
- > Un Agent de Service Hospitalier : Christèl Huant
- > Une orthophoniste : Stéphanie Mazzocchin
- > Une psychomotricienne : Fabien Calmont
- > Une assistante de service social : Amandine Fernandez
- > Une enseignante spécialisée : Cécile Combet

Certains de ces professionnels travaillent à temps partiel.



## LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

Le projet de soins de votre enfant est sous la responsabilité médicale du pédopsychiatre de l'unité. Il est élaboré en concertation avec vous lors des entretiens.

Nous proposons différentes activités thérapeutiques (individuelles et de groupes) en utilisant des médiations appropriées.

Ce projet fait l'objet d'une élaboration permanente en lien avec les progrès de votre enfant et les observations des différents professionnels.

#### Les temps forts du déroulement des soins sont les suivants :

- > L'accueil de l'enfant au sein du groupe
- > Les ateliers thérapeutiques à médiations (arts plastiques, ferme, cuisine, piscine, bibliothèque, jeux, lecture, sorties, ...)
- > L'utilisation de médiations spécifiques favorisant le développement et la communication des enfants présentant des troubles autistiques (TED, ateliers structurés, supports visuels, aide à la communication...)
- > Les repas thérapeutiques
- > Les rééducations (orthophonie, psychomotricité)
- > Les psychothérapies individuelles, et familiales
- > Les temps scolaires individuels ou en groupe

Pour garantir une prise en charge de qualité, il nous parait indispensable d'être en lien avec les différents professionnels des lieux de soins et de vie de votre enfant.

Vous pouvez également nous solliciter pour des rencontres avec l'enseignant et l'AVS, les structures médico-sociales, Les crèches, les professionnels libéraux qui suivent votre enfant.





